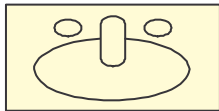


ANNEE 2004

*RAPPORT ANNUEL DES SERVICES PUBLICS
SUR L'EAU POTABLE, L'ASSAINISSEMENT
ET LES DECHETS*



Novembre 2005



RAPPORT ANNUEL
LE LION D'ANGERS - ANNEE 2004

S O M M A I R E

- **Service Public de l'Eau Potable** p. 3
- **Service Public d'Assainissement** p. 28
- **Service Public des déchets** p. 44



P R E A M B U L E

L' article 1^{er} du décret n°95-635 du 6 mai 1995 prévoit que le maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

L'article 3 du décret susvisé précise que : « *dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou assainissement à un établissement public de coopération intercommunale, le maire peut présenter ce rapport au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.* »

Depuis le transfert de la compétence « Elimination des déchets » à la Communauté de Communes, le rapport sur la qualité de ce service public doit être établi par cette collectivité. Sont insérées, dans ce rapport, que quelques pages, à titre d'information

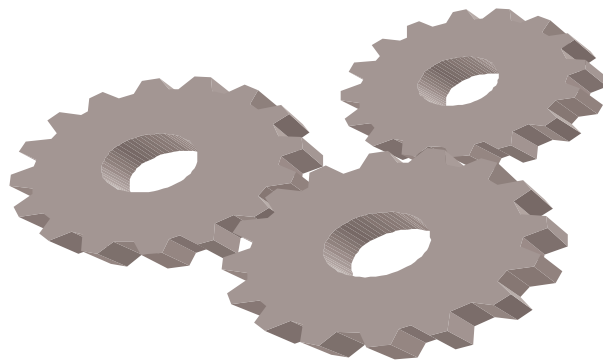
Service Public de l'Eau Potable

PRESENTATION

➤ La commune du Lion d'Angers adhère au SIAEP du Segréen (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Segréen) pour la gestion de l'eau potable. Ce syndicat regroupe 31 communes. Le service est confié par le biais d'un affermage auprès de la SAUR. Le contrat d'affermage a pris effet au 1^{er} janvier 1995 et prendra fin le 31 décembre 2006.

- Les prestations confiées par le SIAEP à la SAUR sont les suivantes :
- la gestion du service
 - la gestion des abonnés (accueil des usagers, facturation ...)
 - la mise en service des branchements.
 - l'entretien de l'ensemble des ouvrages.
 - le renouvellement des branchements, des petites canalisations, des compteurs.
 - le traitement des boues.

De son côté le SIAEP se charge du renouvellement des grosses canalisations et de la partie génie civil.



I - INDICATEURS TECHNIQUES

Extraits du rapport annuel du SIAEP (pages 4 à 8)



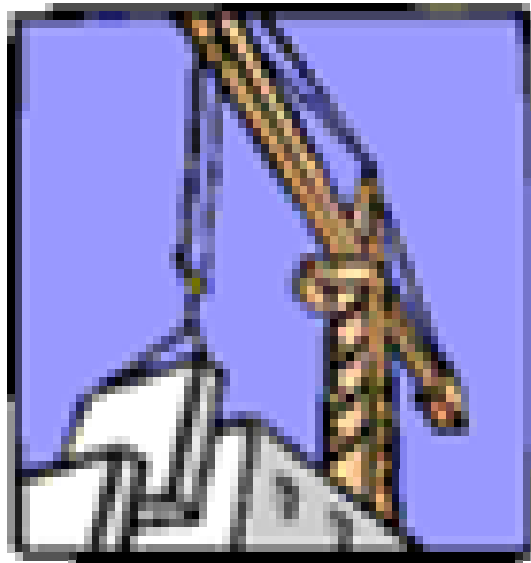
II - INDICATEURS FINANCIERS

Extraits du rapport annuel du SIAEP (pages 14-15 – 21 – 77 et 72)



III - PATRIMOINE DU SERVICE

Extraits du rapport annuel du SIAEP (pages 9 à 13)



IV – TRAVAUX D’AEP AU LION D’ANGERS



☒ Travaux réalisés et payés en 2004

Extraits du rapport annuel du SIAEP (pages 65 à 68)

☒ Travaux envisagés sur 2005

Extraits du rapport annuel du SIAEP (pages 69 et 70)

Service Public d'Assainissement



REFERENCES

- Loi n° 95-101 du 02 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement.
- Décret n° 95-635 du 6 mai 1995, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.
- Décret n° 94-469 du 3 juin 1994, relatif à la collecte et au traitement des eaux usées.
- Circulaire préfectorale n° 95-71 du 13 octobre 1995, relative aux Services publics de l'eau potable et de l'assainissement.
- Circulaire préfectorale n° 96-008 du 29 janvier 1996, relative à la transparence du prix de l'eau et du Service Public de l'eau et de l'assainissement.
- Arrêté du 10 juillet 1996 sur les factures de distribution de l'eau et de la collecte et du traitement des eaux usées.

PRESENTATION

La commune du Lion d'Angers sous-traite le service public assainissement à la SAUR, à travers un contrat d'affermage. Le siège est situé aux Ponts de Cé.

Le nouveau contrat avec SAUR France a été signé le 23 décembre 2004, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2005, pour une durée de 6 ans.

Le Centre Anjou-Maine de la SAUR dessert 170 communes.

La commune n'a pas de station autonome. Elle utilise les services de la station de l'entreprise SOVIBA. Une convention a été signée entre les deux organismes. Elle expirera en 2008.

- INDICATEURS TECHNIQUES -

A/ FICHE DE SYNTHÈSE : USAGERS - INSTALLATIONS ET RESEAU - PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS



B/ TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE EN 2004

C/ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2004

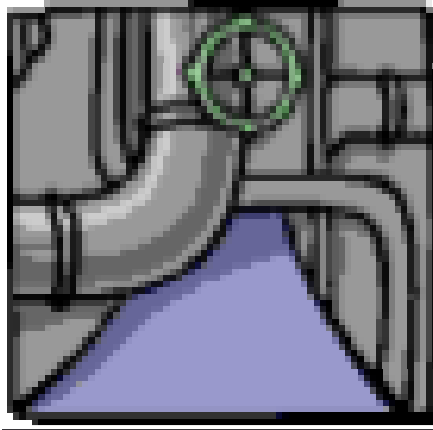
Extraits du rapport de la SAUR page suivante

- TRAVAUX ET INTERVENTIONS REALISEES -

Extraits du rapport de la SAUR



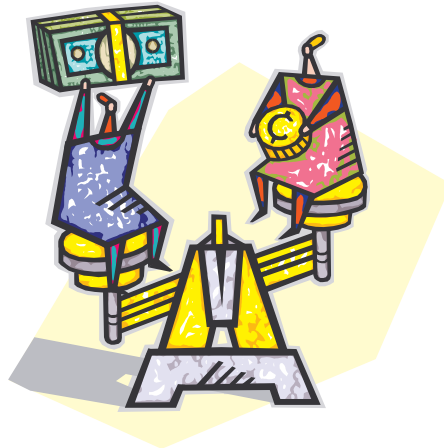
LES USAGERS DU SERVICE



Informations pages suivantes (extraits du rapport)



LE COMPTE RENDU FINANCIER 2004 DE LA SAUR



DOCUMENT PAGE SUIVANTE



**LES REGLEMENTATIONS PRINCIPALES ET SPECIFIQUES
INTERVENUES COURANT 2004**



Service Public de la Gestion des déchets

Le service « Elimination et Valorisation des déchets ménagés et assimilés » a été transféré, par la commune, à la Communauté de Communes du Lion d'Angers lors de la réunion de Conseil du 6 novembre 2000, qui ensuite l'a transféré au SISTO.

De ce fait, la commune n'est plus chargée de faire le rapport annuel.

Pour information, page suivante, les résultats de l'année 2004 concernant la collecte.

